

COMMUNE DE CHAVANOZ

Isère

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2022 COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL - 19.12.2022.C.R

Présents : R. DAVRIEUX, M.CROLLARD, F.ORTEGA, P.COSTA, P.BAY, S.SASSOUI, F. VIAL-TOURTET, I.DESFONTAINES, M.LAAZIRI, R. GOY, T.MILLAT, I.BLEIN, F.MIRAMON, M.ROSSILLON, L. ROBLETTE, B.ROS, F. ALEXANDRE.

Excusés :

- Mylène MAS donne pouvoir à monsieur Roger DAVRIEUX,
- Cristèle PONCET donne pouvoir à monsieur Pascal COSTA,
- Fouziya GHEMARI donne pouvoir à monsieur Saïd SASSOUI,
- Karine GARDON donne pouvoir à Michel CROLLARD,
- Bertrand CIZERON donne pouvoir à Françoise ORTEGA,
- Marie ANGEI donne pouvoir à Marc ROSSILLON.

Absents:

- Eric ALLAROUSSE,
- Nadia AMIRAT,
- Amandine CHAREYRON,
- Mohamed GUASSEMI.

Secrétaire de séance : Isabelle BLEIN

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 OCTOBRE 2022

Celui -ci est approuvé à la majorité (2 oppositions : M.ROSSILLON et M.ANGEI).

DECISIONS MODIFICATIVES N°1

A l'unanimité, le conseil municipal a adopté les ouvertures et virements de crédits sur le budget communal 2022 comme indiqué ci-après :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : + 90 000 €

TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : 1ER SEMESTRE 2023

A l'unanimité, le conseil municipal a maintenu les tarifs communaux suivants pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2023.

Consommation Part communale	0,395 € H.T/m ³
Collecte et traitement des eaux usées	0,40 €/m ³

CLASSES DE DECOUVERTE ET CULTURELLES

A l'unanimité, le conseil municipal a fixé les participations pour l'année scolaire 2022/2023 comme indiqué ci-après :

- Classes Culturelles : 1 700 € par projet
- Classes de découverte : 17 € par jour et par enfant sur la base d'un séjour de 6 jours maximum et 670 € pour le transport par école.

SUBVENTION AU PETIT-THEATRE ET AU CCAS

A l'unanimité le conseil municipal a décidé d'attribuer à titre d'avance sur les subventions votées lors du budget primitif 2023 une somme de 12 000 € au CCAS.

A la majorité (3 oppositions : M.ROSSILLON, L.ROBLETTE, M.ANGEI) le conseil municipal a décidé d'attribuer à titre d'avance sur les subventions votées lors du budget primitif 2023 une somme de 130 000 € au Petit-Théâtre.

SUBVENTION AU SOPCC BASKET

A l'unanimité (3 abstentions : M.ROSSILLON, L.ROBLETTE, M.ANGEI) le conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention de 10 000 € au SOPCC Basket au titre de l'avance sur la saison 2022/2023.

INSTITUTION DU REVERSESEMENT OBLIGATOIRE DE LA PART COMMUNALE DE TAXE D'AMENAGEMENT

Cette question a été retirée de l'ordre du jour.

TRANSFERT DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LYSED

A l'unanimité, le conseil municipal a décidé de transférer les compétences eau et assainissement à la communauté de communes LYSED à compter du 1^{er} janvier 2024. Il est précisé qu'il n'est pas prévu de transfert de personnel.

AUTORISATION DONNEE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LYSED DE LANCER UNE PROCEDURE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC INTERCOMMUNALE D'ASSAINISSEMENT

A l'unanimité, le conseil municipal a décidé d'autoriser la communauté de communes LYSED à lancer dès 2023 une procédure de délégation de service public intercommunale d'assainissement.

MOTION DE SOUTIEN A L'APPEL DE L'ASSOCIATION LYON / CREMIEU PARFER

A l'unanimité, le conseil municipal a décidé d'approuver la motion de soutien de l'action de l'association Lyon Crémieu PARFER.

CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE POUR LES RISQUES STATUTAIRES DU CENTRE DE GESTION DE L'ISERE

A l'unanimité, le conseil municipal a décidé d'adhérer au contrat groupe d'assurances des risques statutaires du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026 avec le groupement SOFAXIS/CNP pour les salariés relevant de la CNRACL.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20H 40.